

PMRA Approved French Label – Lbrown
Sub. No. 2025-1040, 2025-05-01

AGX Glyphosate Technique

Pour la fabrication, la préparation ou le reconditionnement

Solide

CE PRODUIT EST UN HERBICIDE UTILISÉ POUR LA FABRICATION DES PESTICIDES

PRINCIPE ACTIF: Glyphosate 97.0%

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES

PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

DANGER IRRITANT POUR LES YEUX

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 35479 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 25 – 1000 KG

AGX PIONEER ENTERPRISE LIMITED
4249 Hudson St.
Vancouver BC V6H 3B3
778-879-1120

PMRA Approved French Label – Lbrown

Sub. No. 2025-1040, 2025-05-01

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de pesticides homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

MISES EN GARDE

Empêcher les personnes non autorisées d'y avoir accès.

Irritant sévère pour les yeux. NE PAS mettre en contact avec les yeux.
Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

Un lavage gastrique peut être contre-indiqué en raison des dommages possibles aux muqueuses.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les principes actifs et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux ou territoriaux. Pour de plus amples renseignements ainsi que pour le nettoyage des déversements, s'adresser au titulaire d'homologation et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial.

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire d'homologation ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire d'homologation et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en case de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.